
Section 0. Avis d'appel d'offres

Autorité contractante : Société Béninoise de Production d'Electricité SA (SBPE)

Objet : Accord-cadre sur trois (03) ans pour l'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise de la SBPE SA (Lots 1 et 2)

Référence SIGMAP : S_CJ_96590

Avis : AOOI N°~~004~~/MEEM/DG-SBPE.SA/PFMP/DNCMP/SP du..... **15 NOV 2024**

Identification de la procédure : Accord-Cadre

1. Cet avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics (version 3) de la Société Béninoise de Production d'Electricité SA (SBPE) publié sur le portail web des marchés publics le 29 août 2024.
2. La SBPE a prévu dans le cadre de son budget des fonds, afin de financer ses activités, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre de l'accord cadre à bons de commande d'une durée de trois (03) ans non renouvelables, pour l'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise de la SBPE SA (Lots 1 et 2).
3. La SBPE SA sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir dans le cadre d'un Accord-Cadre à bons de commande d'une durée de trois (03) ans non renouvelables, les services d'assurance globale dommage et responsabilité civile chef d'entreprise en deux lots :
 - Lot 1 : Accord-Cadre pour l'assurance globale dommage de la SBPE SA ;
 - Lot 2 : Accord-Cadre pour l'assurance responsabilité civile chef d'entreprise de la SBPE SA.

Un candidat peut soumissionner pour les deux lots mais ne peut être attributaire de plus d'un lot. Lorsqu'un soumissionnaire a présenté des offres plus avantageuses sur les deux lots dont il ne peut être attributaire à la fois, il lui sera attribué, le lot sur lequel l'écart entre le montant du suivant immédiat et son montant est le plus élevé.

Les variantes ne seront pas prises en considération.

4. La participation à cet appel d'offres ouvert telle que définie dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats, remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des clauses 61 et 121 de ladite loi.



5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE) SA Email : prmpsbpe@sbpe.bi , Téléphone : 41 11 03 03 et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au **Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics de la Société Béninoise de Production d'Electricité (SBPE) SA**, sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile (de type R+5), blanc-marron, au 4^{ème} étage, bureau SP-PRMP les jours ouvrables, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes, heure locale (GMT+1).

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

- Exigences techniques et expériences
- ✓ Lot 1 
- Être une entreprise exerçant dans le domaine de l'assurance, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
 - Être une entreprise d'assurance agréée en assurance non vie en République du Bénin, justifiée par une copie de l'agrément délivré par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
 - Avoir exécuté avec satisfaction en tant qu'assureur principal, ou sous-traitant au cours des trois dernières années (2023, 2022, 2021) ou de l'année en cours, au moins un (01) marché d'assurance similaire en globale dommage assorti de perte d'exploitation d'une valeur minimum de quatre cent millions (400 000 000) F CFA justifié par la copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception, assorti du contrat (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copie simple), signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés privées, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toute autre personne morale de droit privé ;
 - Disposer du matériel indiqué au critère 6 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.
 - Fournir le traité de réassurance 2024 ainsi que la liste des réassureurs sur le traité globale dommages : incendie, dégâts des eaux, bris de glaces, vol et leur niveau d'engagements respectifs ;
 - Fournir le délai de règlement des sinistres risques divers et les conditions de déclaration de sinistre dont dispose l'assureur ;



-
- Justifiez la consistance de la branche globale dommage dans le portefeuille de la compagnie d'assurance à hauteur **d'au moins 15% sur chacune des trois dernières années (2021 ; 2022 et 2023)** ;
 - Fournir un projet de contrat, intégrant les garanties, franchises et les exclusions ;
 - Fournir la preuve de l'existence d'une convention signée avec un ou plusieurs experts en industrie.

✓ **Lot 2**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine de l'assurance, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Être une entreprise d'assurance agréée en assurance non vie en République du Bénin, justifiée par une copie de l'agrément délivré par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Avoir exécuté avec satisfaction en tant qu'assureur principal, ou sous-traitant au cours des trois dernières années (2023, 2022, 2021) ou de l'année en cours, au moins un (01) marché d'assurance similaire en RCCE d'un montant minimum de trois cent soixante millions (360 000 000) F CFA , justifié par la copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution ou du procès-verbal de réception, assorti du contrat (page de garde, page de signature et pages portant le montant en copie simple), signé par les maîtres d'ouvrage ou leurs représentants (administration publique, sociétés privées, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes, représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toute autre personne morale de droit privé.
- Disposer du matériel indiqué au critère 6 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- Fournir le délai et les conditions de déclaration de sinistre dont dispose l'assuré ;
- Fournir le délai et la procédure d'indemnisation en cas de sinistre ;
- Fournir la ou les procédure(s) d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'Assurance RESPONSABILITE CIVILE, avec la précision des différentes possibilités offertes aux bénéficiaires) ;
- Fournir la preuve de l'existence d'une convention signée avec un ou plusieurs experts en industrie ;
- Justifier de la consistance de la branche responsabilité civile chef d'entreprise dans le portefeuille de la compagnie à hauteur d'au moins 5% en moyenne sur chacune des trois dernières années ou d'au moins 5% en moyenne au cours des trois dernières années.

BON A LANCER

- **Exigences financières :**

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen des (03) dernières années (2023, 2022 et 2021) des activités d'assurances de montant égal à :
 - ✓ **Sept Cent Soixante-Cinq Millions (765 000 000) Francs CFA pour le lot 1 ;**
 - ✓ **Sept Cent Vingt Millions (720 000 000) Francs CFA pour le lot 2.**
- Fournir les états financiers des trois dernières années (2021, 2022 et 2023), plus précisément les états :
 - **C4** qui ne doit laisser apparaître aucune insuffisance de l'ouverture des engagements réglementés sur les trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023) et ;
 - **C11** qui doit afficher une marge de solvabilité positive sur les trois (03) dernières années (2021, 2022 et 2023).
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de quarante-deux millions cinq cent mille (42 500 000) FCFA pour le lot 1 et quarante millions (40 000 000) FCFA pour le lot 2, justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.

b) **Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- **Exigences techniques et expériences**

- ✓ **Lot 1**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine de l'assurance, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Être agréée en assurance non vie en République du Bénin, justifiée par une copie de l'agrément délivré par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement ayant les qualifications et expériences indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer du matériel indiqué au critère 6 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- Fournir le délai et les conditions de déclaration de sinistre dont dispose l'assuré ;
- Fournir le délai et la procédure d'indemnisation en cas de sinistre ;

8

BON A LANCER

-
- Fournir la ou les procédure(s) d'exécution du contrat (la description du fonctionnement de l'Assurance RESPONSABILITE CIVILE, avec la précision des différentes possibilités offertes aux bénéficiaires) ;
 - Fournir la preuve de l'existence d'une convention signée avec un ou plusieurs experts en industrie ;
 - Fournir la consistance de la branche responsabilité civile chef d'entreprise dans le portefeuille pour le nombre d'années d'existence.

✓ **Lot 2**

- Être une entreprise exerçant dans le domaine de l'assurance, justifié par le registre de commerce ou les statuts ;
- Être agréée en assurance non vie en République du Bénin, justifiée par une copie de l'agrément délivré par le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Disposer d'un personnel d'encadrement ayant les qualifications et expériences indiquées au critère 5 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification ;
- Disposer du matériel indiqué au critère 6 de la sous-section C, critère d'évaluation et de qualification.

• **Exigences financières :**

- Les entreprises naissantes devront produire leur bilan d'ouverture et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'exercice devront produire les états financiers de leurs années d'existence, plus précisément les états :
 - o **C4** qui ne doit laisser apparaître aucune insuffisance de couverture des engagements réglementés ; et
 - o **C11** qui doit afficher une marge de solvabilité positive.
- Avoir accès à des financements tels que des avoirs liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur de quarante-deux millions cinq cent mille (42 500 000) FCFA pour le lot 1 et quarante millions (40 000 000) FCFA pour le lot 2, justifié par une attestation d'une banque ou d'un organisme financier agréé en République du Bénin ou ayant un correspondant au Bénin.
- Fournir de façon distincte pour chaque lot, une police d'assurance des risques professionnels couvrant au minimum le délai d'exécution de chaque contrat pour un montant de :

ASOS 370 P
BON A LANCER

-
- ✓ **Huit Cent Quarante-Un Millions Cinq Cent Mille (841 500 000) Francs CFA pour le lot 1 ;**
 - ✓ **Sept Cent Quatre-Vingt-Douze Millions (792 000 000) Francs CFA pour le lot 2.**

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. La présente procédure aboutira à la signature d'un accord-cadre mono attributaire par lot, qui sera mis en œuvre par émission de bons de commande annuels sur l'ensemble de sa période de couverture, conformément à l'article 41 de la Loi 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des Marchés Publics en République du Bénin. Le délai d'exécution sera précisé dans les bons de commande à émettre.

A l'issue du présent appel d'offres, un accord-cadre à bons de commande d'une durée de trois (03) ans non renouvelables sera signé avec les prestataires retenus.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet d'appel d'offres à compter du **18 NOV 2024**. Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics de la Société Béninoise de Production d'Électricité (SBPE) SA, sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile (de type R+5), blanc-marron, au 4^{ème} étage, bureau SP-PRMP ; Email : **prmpsbpe@sbpe.bj** ; les jours ouvrables, de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes heure locale (GMT+1).

Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par courrier postal. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web **www.sbpe.bj** ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB **en fichier unique** sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après :

Secrétariat Permanent des Marchés Publics de la SBPE SA sis au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile (de type R+5), blanc-marron, au 4^{ème} étage, bureau SP-PRMP au plus tard le ... 19 DEC 2024 à 10 heures 00 minute heure locale (GMT+1).



Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne parviendront pas aux heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes et aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'adresse ci-après :

Salle de réunion de la SBPE sise au quartier Gbèdomidji, Rue en face du Collège des Sœurs de Saint-Augustin à Saint Michel, Immeuble Sainte Cécile (de type R+5), blanc-marron, au 4^{ème} étage à 10 heures 30 minutes heure locale (GMT+1) le même jour.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de :

**Lot 1 : Sept Millions Six-Cent Cinquante Mille (7 650 000) Francs CFA ;
Lot 2 : Sept Millions Deux-Cent Mille (7 200 000) Francs CFA.**

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

15 NOV 2024
Cotonou, le 2024

La Personne Responsable des Marchés publics,


Soufiane KOUCHÈLE ASSOUMA

BON A LANCER